

Image not found or type unknown



Conge fin activité voyageurs

Par **jcj49**, le **13/03/2012** à **18:07**

Bonjour, je voudrais savoir si on peut se défendre, en effet je suis conducteur de car et je voulais prendre mon cfa, mais je viens de recevoir un refus pour 6 mois alors que mon patron des années 1978 à 1980 avait pourtant cotisé à la carcept mais le problème cette entreprise avait 2 activités et c'est le code APE d'un café bar qui est noté sur mes bulletins, donc je me dit si il y avait pas eu le code APE aurait-il accepté, si vous pouvez me répondre merci